

Prime d'activité

Vous percevez des revenus
d'activité ?

- ✓ Actif,
- ✓ Etudiant salarié,
- ✓ Apprenti,
- ✓ Célibataire,
- ✓ Travailleur indépendant,
- ✓ Parent seul ...

**VOUS POUVEZ PRÉTENDRE À
LA PRIME D'ACTIVITÉ !**



① La Prime d'activité, c'est quoi ?

> Une prestation financière qui complète les revenus d'activité.

② Qui peut en bénéficier ?

La Prime d'activité peut être versée, sous certaines conditions, aux :

- salariés,
- travailleurs indépendants,
- étudiants salariés ou apprentis.

À NOTER

La Prime d'activité, c'est possible dès 18 ans !

À SAVOIR

Le calcul tient compte de la composition familiale, et des ressources du foyer.

Ils peuvent prétendre à la Prime d'activité



> **Ali, 33 ans, est auto-entrepreneur.**

Après plusieurs années passées en entreprise comme développeur, il s'est retrouvé sans emploi et a décidé de se mettre à son compte.

IL PEUT PRÉTENDRE À LA PRIME D'ACTIVITÉ !

> **Chantal, 49 ans, 2 enfants, est salariée à temps plein.**

Elle gagne 1 600 euros par mois. Son conjoint perçoit le smic.

ELLE PEUT PRÉTENDRE À LA PRIME D'ACTIVITÉ !



> **Elodie, 19 ans, est apprentie.**

Après avoir arrêté ses études, elle a souhaité s'orienter vers un apprentissage dans le BTP. Vivant chez ses parents, elle a trouvé une entreprise qui la forme depuis 4 mois. Son salaire est de 1 008 euros par mois.

ELLE PEUT PRÉTENDRE À LA PRIME D'ACTIVITÉ !



Ils peuvent prétendre à la Prime d'activité



Jérémy, 25 ans, est étudiant.
Il exerce une activité salarié
en parallèle.

**IL PEUT PRETENDRE À LA PRIME
D'ACTIVITE !**



Richard, 46 ans, salarié à temps
plein.

Informaticien, il n'est pas
allocataire et n'a pas d'enfant.
Il débute son activité et a un
revenu de 1 650 euros par
mois.

**IL PEUT PRETENDRE À LA PRIME
D'ACTIVITE !**

Sophia, 28 ans salariée, élève seule
son enfant.

Elle perçoit un salaire net de
1 900 euros. Avec son salaire et
sa situation familiale,

**ELLE PEUT PRETENDRE À LA PRIME
D'ACTIVITE !**



Je fais la simulation

③ Comment faire pour en bénéficier ?



① Faire la simulation

Un simulateur est disponible sur caf.fr. Avant de faire votre demande, il vous permet de vérifier votre droit et de calculer au plus près le montant de la Prime.



② Faire la demande

Si les conditions d'attribution sont remplies, faites votre demande de Prime d'activité sur le site caf.fr.



③ Faire ses déclarations trimestrielles

La Prime d'activité est versée chaque mois. Pour la toucher, il est nécessaire de déclarer tous les 3 mois vos revenus du trimestre précédent, sur caf.fr ou sur l'appli-mobile "Caf-Mon Compte".

Une démarche
100 % en ligne,
réalisable en cinq
minutes, et sans
pièces justificatives
à fournir !

